

Rapport sur les orientations budgétaires 2021

Conseil Municipal du 11 février 2021

SOMMAIRE

I – Contexte national

- Les principales dispositions de la Loi de finances pour 2021 entrent désormais en vigueur
- À compter du 1er janvier, poursuite de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales
- Automatisation progressive du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)
- De nouvelles enveloppes en faveur de la relance dans les territoires
- En matière d'écologie et développement durable

II – Contexte financier local

- Le fonctionnement
- L'investissement
- L'épargne
- La capacité de désendettement
- Les principaux indicateurs financiers

III – Les principales orientations pour 2021 et les années à venir

- Orientations pour les années à venir
- Perspectives financières
- Le programme d'investissement
- Les services aux usagers et la politique tarifaire
- Une administration modernisée encourageant l'innovation et l'efficacité
- Le budget annexe des parkings
- Les dotations d'Etat
- La fiscalité
- Les ressources d'investissement
- La dette

Le débat sur les orientations budgétaires (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des communes de plus de 3 500 habitants (selon l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales), qui intervient dans les deux mois précédant l'examen et le vote du budget. Les conditions de tenue du débat sont déterminées dans le règlement intérieur de l'Assemblée. La tenue d'un tel débat s'accompagne de certaines obligations :

- Le débat se tient obligatoirement sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB) qui exprime les orientations budgétaires, mais aussi les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte en plus la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Notre intercommunalité, Grand Paris Sud, doit nous transmettre son rapport sur les orientations budgétaires qui, bien entendu, peut être établi à une date différentes.
- Notre rapport sur les orientations budgétaires sera mis en ligne sur notre site internet.

I – Contexte national

Les principales dispositions de la Loi de finances pour 2021 entrent désormais en vigueur, en particulier :

- de nouveaux moyens d'urgence pour soutenir l'emploi et les entreprises face à la crise sanitaire.. Au total, la prévision de dépenses d'urgence du PLF 2021 représente 20 Md€ ;
- le plan de relance de l'économie, dont plus de 36 Md€ d'autorisations d'engagement pour la seule mission Relance du PLF21 et près de 22 Md€ de crédits de paiement dès 2021. Avec la stimulation de l'économie, ce plan place la **préservation de l'environnement** au premier rang des priorités avec un tiers des moyens alloués à l'accélération de la transition écologique.

À compter du 1er janvier, poursuite de la suppression de la taxe d'habitation (TH) pour les résidences principales

Depuis 2020, 80 % des foyers sont totalement dégrévés de taxe d'habitation. Les 20 % de foyers restants seront progressivement exonérés jusqu'à la suppression totale de la TH en 2023. Un **nouveau schéma de financement des collectivités locales entre en vigueur en 2021** permettant une compensation intégrale de la perte du produit de taxe d'habitation.

Automatisation progressive du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

À l'initiative du Gouvernement, la loi de finances pour 2021 prévoit **l'automatisation progressive du FCTVA à compter du 1er janvier 2021**. Cette automatisation consiste à remplacer l'examen manuel des dossiers de demande de remboursement envoyés aux préfetures par un calcul automatique dans une nouvelle application dédiée sur la base des dépenses imputées sur un ensemble de comptes éligibles. Il s'agit donc d'une simplification pour les collectivités.

De nouvelles enveloppes en faveur de la relance dans les territoires

Après le vote d'une enveloppe de 1 Md€ au cours de l'été 2020 en faveur de l'investissement du bloc communal, **de nouvelles enveloppes pour la relance dans les territoires** sont adoptées en plus des dispositifs classiques de soutien à l'investissement public local, dont les montants sont tous reconduits :

- 650 M€ pour promouvoir la rénovation thermique des bâtiments des communes et EPCI ;
- 300 M€ en faveur de la rénovation thermique des bâtiments des départements ;
- 600 M€ en faveur des investissements des régions.

S'ajoute la prorogation jusqu'en 2022 de sept dispositifs de soutien aux territoires en difficulté qui devaient arriver à échéance à la fin de l'année 2020 : les zones de revitalisation rurale (ZRR), les zones franches urbaines-territoires entrepreneurs (ZFU-TE), les zones d'aide à finalité régionale (AFR), les zones d'aide à l'investissement des petites et moyennes entreprises (ZAIPME), les bassins d'emploi à redynamiser (BER), les bassins urbains à dynamiser (BUD) et les zones de développement prioritaire (ZDP).

Enfin, le budget 2021 renforce le soutien apporté en 2020 aux territoires, en **compensant aux collectivités les pertes de recettes** :

- Compensation de CVAE pour les régions (par une fraction de TVA),
- Maintien du fonds de péréquation des DMTO pour les départements,
- Reconduction du « filet de sécurité » des recettes fiscales en 2021 pour le bloc communal, afin d'assurer visibilité et investissement dans les territoires.

En matière d'écologie et développement durable :

Le PLF21 **donne la priorité à la transition écologique** par divers moyens dont :

- la présentation d'une évaluation de l'impact environnemental des dépenses qui sera retracée au sein d'une annexe budgétaire spécifique,
- **la poursuite du verdissement de la fiscalité** : malus sur la masse des véhicules de tourisme, exonération de taxe sur les conventions d'assurance en faveur des véhicules électriques.

II – Contexte financier local

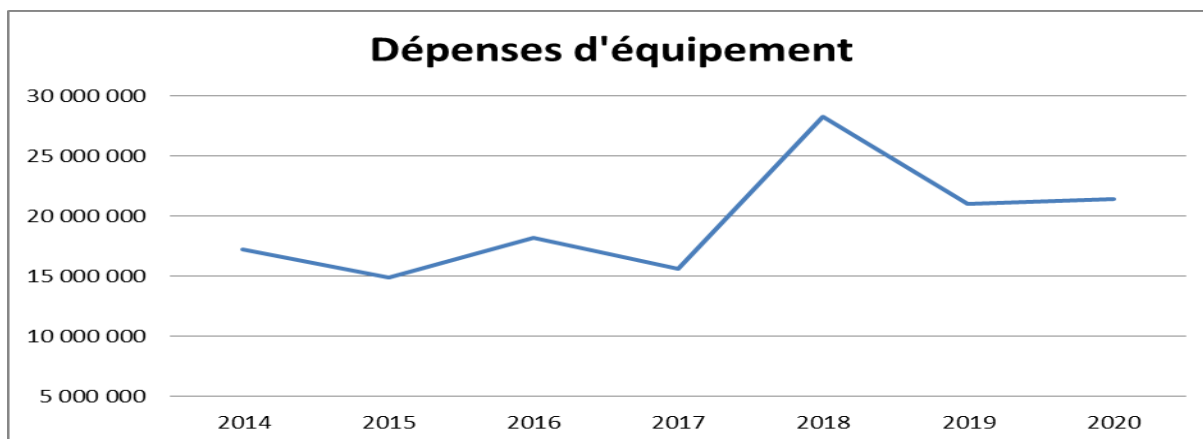
L'exercice 2020 est inédit dans l'histoire de la Collectivité, et des Collectivités Territoriales dans leur ensemble. La crise dure depuis le mois de mars. La Commune a, dans le nouveau contexte sanitaire, adopté de multiples mesures destinées à garantir la protection des personnes, répondre aux soubresauts de la crise économique actuelle. Les mesures nationales prises sur le confinement total ou confinement partiel ont profondément et durablement perturbé les repères et secoué les organisations.

L'effet financier de la crise sanitaire porte sur **le fonctionnement** récurrent de la collectivité : en matière d'évolution des dépenses, d'évolution des recettes et du résultat d'exercice. L'impact existe, sans pour autant qu'une mesure fiable du champ et de la portée ne soit encore définitive. Certaines dépenses ont été réalisées pour l'approvisionnement en masques, gels, et autres articles nécessaires pour lutter contre la pandémie.

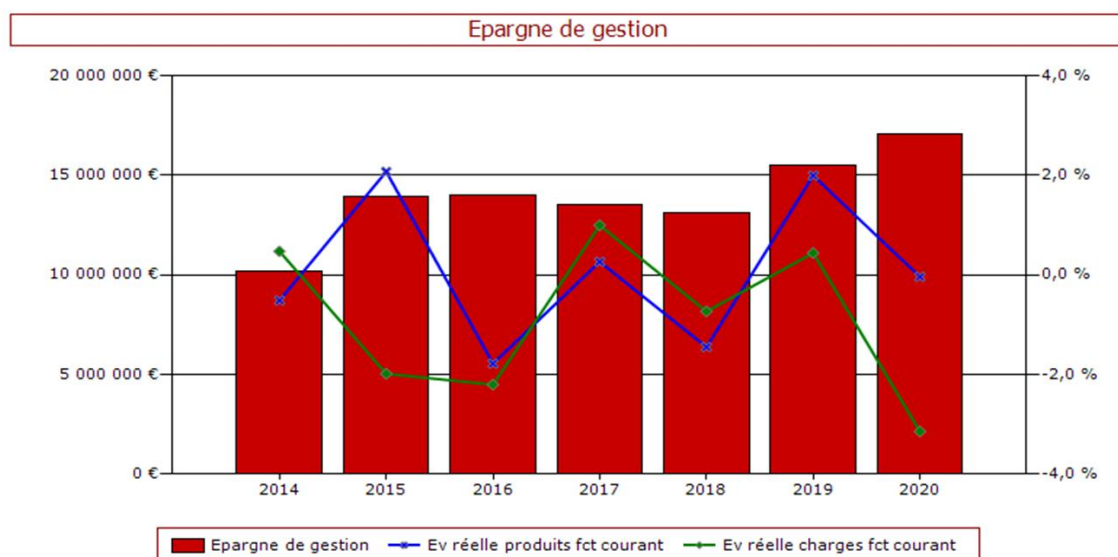
La Commune a mis en œuvre un plan de continuité d'activité et s'est attachée à ce que les activités placées dans ses différents champs d'intervention (scolaire et péri-scolaire, santé et social, enfance petite enfance en particulier), fassent l'objet d'un accompagnement proportionné et adapté au contexte et à chaque période de la crise.

La crise et le confinement intervenu, ont eu des effets significatifs sur les conditions de travail, la réalisation des missions et l'organisation en général.

En 2020, après le rassemblement des deux communes historiques, a débuté l'ambitieux **programme d'investissement** du mandat, juste après les élections et dans le contexte de crise sanitaire que l'on connaît. En dépit de cette année difficile, le volume d'investissement (hors reports) est resté soutenu, voire légèrement supérieur à 2019. En considérant les sommes déjà engagées pour l'avenir, ce volume est doublé en 2020.



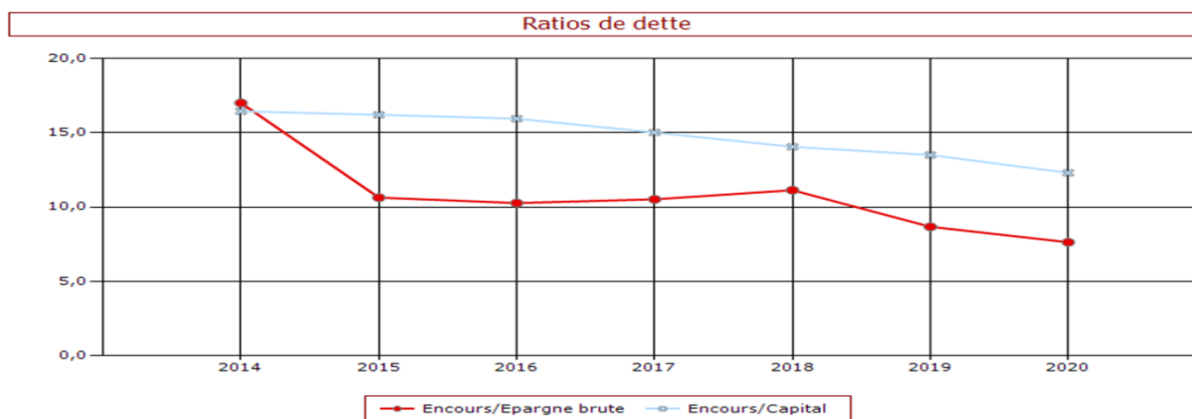
L'épargne constitue une ressource importante nécessaire pour démarrer ce programme. Elle a été dégagée par les efforts de gestion, qui se sont déployés tant lors des derniers mandats qu'à l'occasion de la création de la commune nouvelle. Cet effort, important en 2019, s'est poursuivi en 2020 : l'évolution structurelle des dépenses de fonctionnement courant a été négative d'environ 3% en 2020, notamment en raison des effets du confinement, alors que les ressources ont été globalement maintenues. La crise sanitaire a impacté à la baisse les redevances usagers et domaniales, amoindrissant l'effort de dynamique qui s'était formé en 2019.



La capacité de désendettement s'est améliorée avec un encours de dette stabilisé, et en baisse en comparaison avec l'épargne. Depuis deux ans, il est passé en deçà des 10 années.

COUVERTURE DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR L'EPARGNE BRUTE (en années)

€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Encours corrigé de la dette (au 31/12)	111 359 179	111 822 140	110 989 737	110 980 660	114 085 884	111 139 629	111 106 000
Epargne brute	6 544 600	10 516 869	10 810 855	10 550 150	10 246 200	12 818 015	14 566 923
Encours corrigé / Epargne brute (années)	17,0	10,6	10,3	10,5	11,1	8,7	7,6



Les principaux indicateurs financiers montrent une situation saine :

- maîtrise des charges courantes
- maintien du dynamisme des recettes courantes et de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- effort d'investissement

RATIOS FINANCIERS

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
1 - DRF hs travaux en régie / Population	1 766,6	1 727,5	1 664,9	1 345,5	1 348,9	1 345,6	1 319,6
2 - Produit 4T hs revers TP / Population	816,7	819,7	794,7	640,9	641,3	638,1	649,2
2bis -Produit 4T yc revers TP / Population	1 030,2	1 056,1	1 027,5	826,1	825,9	820,2	832,3
3 - Recettes réelles fct / Population	1 924,1	1 946,6	1 865,4	1 533,3	1 499,4	1 537,8	1 558,6
4 - Dépenses d'équipt brut / Population	378,3	295,8	346,2	230,0	418,6	305,8	313,2
5 - Encours de dette (31/12) / Population	2 097,3	2 101,1	2 055,6	1 634,7	1 675,3	1 610,0	1 622,2
6 - DGF / Population	392,2	369,9	343,8	270,3	275,7	327,5	337,7
7 - Charges personnel / Dép. réelles fct	61%	62%	62%	62%	61%	60%	63%
8 - Coeff. mobilisation du pot. fiscal	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.	n.c.
8bis - Coeff. mobilisation du PF élargi	0,911	0,891	0,741	0,627	0,613	0,600	0,600
8ter - Coeff. mobilisation du PF 3 taxes	1,089	1,071	0,864	0,865	0,853	0,840	0,837
9 - DRF yc remb. dette / RRF	98%	95%	96%	95%	98%	95%	93%
10 - Dette totale (31/12) / RRF	109%	108%	110%	107%	112%	105%	104%
11 - Dép. d'équipt brut / RRF	20%	15%	19%	15%	28%	20%	20%

DRF = dépenses réelles de fonctionnement

DGF = dotation global de fonctionnement

RRF = recettes réelles de fonctionnement

C PF = coefficient de mobilisation du potentiel fiscal (imposition du territoire, comparée à la moyenne nationale)

4T hs revers TP = taxe d'habitation + taxes foncières

4T yc revers TP = taxes communales (TH + TF) + ex-taxe professionnelle via Attribution de compensation GPS

Parmi nos principales ressources, l'Attribution de Compensation versée par notre intercommunalité Grand Paris Sud (et considérée ci-dessus comme une recette fiscale) est figée à 12 536 868,96 € après transfert de certaines voiries au 1^{er} janvier 2020.

III – Les principales orientations pour 2021 et les années à venir

Orientations pour les années à venir

Une Ville ne dépense que pour ses habitants, pour accompagner leur rythme de vie et répondre à leurs besoins. Le maintien du niveau de service aux habitants est une priorité affirmée de même que la transformation de notre territoire selon les axes prioritaires que nous avons dessinés pour le mandat.

Ces axes sont les suivants :

Axe 1 : renforcer notre rôle de ville-capitale et révéler un véritable centre-ville

- ⇒ Pour cela, un programme massif d'investissement est en cours de lancement, qui devrait permettre de développer et renforcer l'attractivité du cœur de notre ville, notamment dans le cadre de la labellisation « cœur de ville ».
- ⇒ La démarche est accompagnée pour une stratégie de marketing territorial, valorisant la qualité de vie dans notre milieu urbain.

Axe 2 : une ville apprenante pour toutes et tous

- ⇒ Si la succession de confinements a renforcé le déploiement des outils de lien dématérialisé, elle a aussi montré la nécessité de développer fortement le lien social et le mieux vivre ensemble sous d'autres formes, en soutenant notamment vivement les initiatives individuelles et collectives (habitants, associations, partenaires institutionnels et économiques, existant sur le territoire).
- ⇒ Vecteur d'émancipation et de renforcement du lien social, d'accès à la connaissance, de libération des initiatives et d'échanges entre tous les acteurs du territoire, la Ville apprenante et citoyenne a pour ambition de renforcer l'autonomisation individuelle et la cohésion sociale, en structurant une cité où « apprendre » favorise le dialogue et la bienveillance entre tous, à tous les âges, dans tous les quartiers, et conduit à développer la contribution de tous à la vie publique locale.
- ⇒ L'accompagnement et l'aide à la parentalité, l'incitation à l'engagement citoyen ou associatif, le maintien d'une vie culturelle et sportive permettent de dynamiser notre ville pour ses habitants.

Axe 3 : rénover notre patrimoine et repenser les équipements et espaces publics dans nos quartiers

- ⇒ Parce que notre ville a connu une croissance forte, même après l'achèvement du programme de ville nouvelle, ses équipements sont nombreux, qui ont accompagné l'arrivée de nos citoyens.
- ⇒ Des équipements sportifs et sociaux seront entièrement reconstruits, des bâtiments scolaires et accueils de loisirs seront réorganisés, avec un effort de végétalisation des façades et toitures, et le patrimoine architectural remarquable sera valorisé.

Axe 4 : vivre mieux dans la ville et en bonne santé

- ⇒ La densification de la ville a été limitée voire stoppée, au bénéfice du cadre de vie dans tous les quartiers, afin que les habitants bénéficient d'équipements agrandis ou rénovés. L'exigence stricte est affirmée pour l'usage de procédés de construction éco-durable
- ⇒ La ville s'engage fermement pour l'aide des copropriétés en difficulté et la lutte contre les marchands de sommeil
- ⇒ Les volets environnementaux du programme sont denses :
 - Soutien au commerce de proximité pour l'attractivité des quartiers,
 - Développement de la consommation bio et locale, notamment pour la restauration collective,
 - Mise en lumière de la trame verte et bleue en faveur de la biodiversité,
 - Mise en œuvre de la charte d'engagement des villes et territoires sans perturbateurs endocriniens dans les équipements publics recevant des enfants et la restauration municipale
- ⇒ Favoriser la pratique sportive, notamment compte tenu des restrictions imposées par la crise sanitaire.
- ⇒ Lancer une grande étude de circulation et de stationnement, élaborer un plan vélo et rénover / moderniser les parkings

- ⇒ Développer l'offre de soins de proximité. Dans le contexte actuel de crise sanitaire, la démarche est d'envergure :
 - L'ouverture d'un nouveau centre municipal de santé, la pérennisation de la maison médicale, le soutien de l'ouverture de centres médicaux associatifs
 - Le soutien des professionnels de santé et le développement du partenariat avec le Centre hospitalier sud-francilien
 - En ce début d'année 2021, il s'agit de poursuivre la vaccination et d'accompagner la campagne de vaccination.
- ⇒ L'affirmation de services vers nos séniors par le développement de liens inter-générationnels et la lutte contre leur isolement

Axe 5 : accompagner la révolution des usages numériques

- ⇒ Le développement des outils numériques a connu une grande avancée en 2020 du fait des confinements qui ont distendu les liens sociaux et en raison de la lutte contre le décrochage scolaire. Cet axe ne sera donc pas positionné en priorité pour 2021, année plutôt consacrée au développement des autres parties du programme.
- ⇒ Toutefois, une attention particulière sera consacrée au service public municipal rendu en ligne : celui-ci devra être amélioré et élargi, pour une approche facilitatrice.

Perspectives financières

L'ambition des projets et démarches à venir ne peut être mise en œuvre que par le renforcement d'une gestion rigoureuse. La maîtrise des dépenses de fonctionnement doit permettre de dégager une capacité d'autofinancement, à la hauteur de l'ambition de développement et de transformation de la ville

La projection établie dans chaque hypothèse de prospective est volontariste et nécessitera un suivi rigoureux :

- Charges à caractère général (011) : l'augmentation projetée (1%) est inférieure à l'inflation. Chaque dépense – comme toujours – devra être interrogée afin de vérifier qu'elle répond à une attente
- Masse salariale (012) : la masse salariale devra être maîtrisée, avec une évolution de +1,6% en 2021 puis +0,5%). Les ressources internes devront être orientées pour atteindre les nouveaux objectifs.
- Le maintien voire l'amélioration du niveau de service aux habitants constitue un enjeu, et l'harmonisation complète des services rendus et tarifs aux usagers, demeure programmée pour septembre 2021

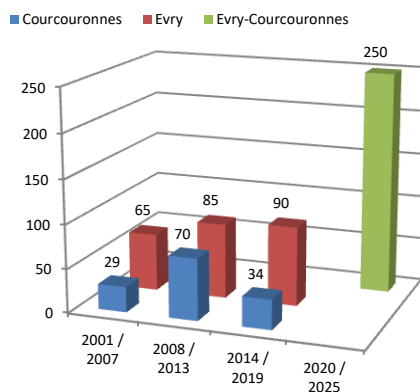
Le programme d'investissement

L'objectif 2021/2025 est une enveloppe arrêtée à 250M€ pour un recensement de 300M€, soit une moyenne annuelle de 50M€.

A titre de comparaison, les volumes d'investissement réalisés ces 20 dernières sont les suivants :

- 2001/2007 : 94M€ soit une moyenne annuelle de 13M€
- 2008/2013 : 155M€ soit une moyenne annuelle de 24M€
- 2014/2019 : 124M€ soit une moyenne annuelle de 21M€

En M€



Le programme d'investissement envisagé pour 2021 porte sur les opérations suivantes :

Quartier du Parc aux lièvres

- Poursuite de la création de la Maison des services publics
- Travaux rue du Grippet et rue Fragonard
- Lancement d'opérations :
 - o Réhabilitation école maternelle et école élémentaire Mousseau
 - o Requalification site La Fontaine/Perrault - Mauriac - Berlioz
 - o Etudes pour la réhabilitation de l'école Marco Polo

Quartier Bois Sauvage

- Création du Pôle enfance des Loges
- Lancement d'opération :
 - o Rénovation partielle du Gymnase des Loges

Quartier du Canal

- Lancement d'opérations :
 - o Rénovation Groupe Scolaire J. Tati
 - o Groupe Scolaire Horizon
- Achèvement des travaux dans l'Espace Pierre Nicolas

Quartier des Pyramides

- Rénovation de l'école élémentaire Jules Verne : isolation extérieure
- Lancement d'opérations :
 - o Extension Self Ecole Genevoix
 - o Rénovation du gymnase Bonaparte
- Acquisition terrain Caravelle

Quartier Courcouronnes centre

- Voiries "villas des Bocages" : travaux répartis sur 4 ans
- Voiries "villas du Centre" : travaux répartis sur 4 ans

Quartier Evry centre

- Lancement d'opérations :
 - o Rénovation-extension du Groupe Scolaire des Coquibus
 - o Achat de l'immeuble de La Poste pour démolition
- Achèvement de la réhabilitation du site Chanteclerc

- Requalification centre-ville (démolition immeuble Poste)
- Poursuite de l'aménagement de l'Hôtel de Ville

Quartier Village Aguado

- Achèvement des travaux sur la restauration Maréchal Leclerc (démolition partielle et réhabilitation TCE 400 m²)
- Lancement d'opérations :
 - o Rénovation de l'école élémentaire Jacques Cartier
 - o Rénovation de l'école maternelle Levasseur (réhabilitation HQE - toiture amiante)
 - o Rénovation du gymnase Piat (Evry Village)
 - o Rue Pastré

Quartier Grand Bourg / Champs Elysées / Parc aux biches

- Lancement d'opérations :
 - o Rénovation Groupe Scolaire Parc aux Biches
 - o Rénovation Gymnase Carpentier (Champs Elysées)
 - o Rénovation Gymnase Descartes (Champtier du Coq)
- Opération Cluster : travaux

Quartier des Aunettes / Epinettes

- Lancement d'opération :
 - o Rénovation Groupe Scolaire La Lanterne et optimisation locaux lingerie
- Rénovation Centre de Santé des Epinettes

S'ajoutent les opérations d'urbanisme permettant la revitalisation du centre urbain et des commerces, des travaux d'embellissement des placettes commerciales ainsi que les investissements courants sur le patrimoine bâti, les espaces publics, renforçant notamment l'accessibilité et le développement numérique, ainsi que le renouvellement du mobilier et des matériels.

Les services aux usagers et la politique tarifaire

En 2021, il s'agit d'achever les processus d'harmonisation des politiques publiques et services rendus.

Un service public harmonisé et plus fort, au plus près des habitants.

Démarré en 2019, le mouvement d'harmonisation à l'échelle du nouveau territoire doit aboutir définitivement en 2021. L'harmonisation poursuivie des services publics sur le territoire devra par ailleurs se décliner par des évolutions concrètes d'organisation internes.

En matière de politiques éducatives notamment, l'échéance de septembre 2021 constitue un objectif anticipé et programmé dans l'ensemble de ses aspects : services aux usagers, tarification, structuration des services municipaux.

En matière d'harmonisation tarifaire, des étapes ont d'ores et déjà été franchies.

2019 – 2020 :

- décision de calage des tarifs famille sur l'année scolaire,
- extension à tous les usagers d'Evry-Courcouronnes de la possibilité de bénéficier des activités municipales proposées

2020 – 2021 :

- création d'une tranche basse de QF côté Evry et harmonisation du niveau de la tranche basse de Courcouronnes,
- adoption de la restauration à 1€ en tranche 1 sur l'ensemble du territoire (en cohérence avec la réforme proposée),
- prise en compte des ressources N-1 pour calculer le QF (au lieu de N-2).

L'harmonisation tarifaire envisagée pour septembre 2021 sera basée sur un quotient nouveau et unique sur la commune nouvelle sans comparaison avec les ex quotients. Ce nouveau référentiel social sera basé sur les principes d'équité, de simplicité. La réflexion en cours porte les éléments structurels suivants :

- Ce référentiel social simple et non contestable sera basé sur les informations fiscales à donner par l'utilisateur ou à récupérer auprès de l'administration fiscale (simplification des démarches familles),
- Ce référentiel social trouvera son équilibre entre simplicité de calcul et prise en compte de la diversité des situations.

Une administration modernisée encourageant l'innovation et l'efficacité.

La recherche du développement de la performance de notre administration conjugue optimisation, simplification, modernisation et sécurisation. Par ailleurs, le développement du télétravail a réinterrogé les organisations humaines ainsi que les outils. L'efficacité est un préalable incontournable à la structuration de nos modes d'action.

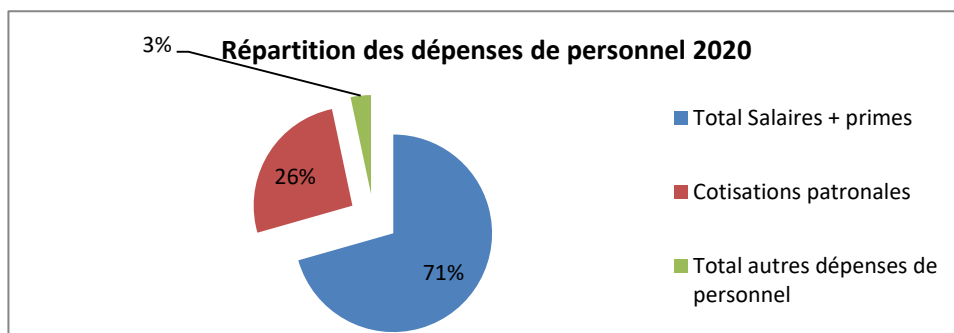
⇒ La structure des dépenses et des effectifs 2020

En 2020, les dépenses de personnel représentent 56% des dépenses de fonctionnement. Ce rapport était de 60% en 2019.

Les dépenses sur le chapitre 012 ont augmenté de 1,5% par rapport à 2019. Cette augmentation est due :

- à la poursuite REFSEEP (Réforme du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) au mois de février,
- à la poursuite du dispositif pluriannuel PPCR (Parcours Professionnel Carrière et Rémunérations) consistant à une revalorisation des grilles indiciaires pour les catégories B et C, du versement de la prime COVID pour un montant de 253k€
- ainsi qu'aux nouvelles créations de postes.

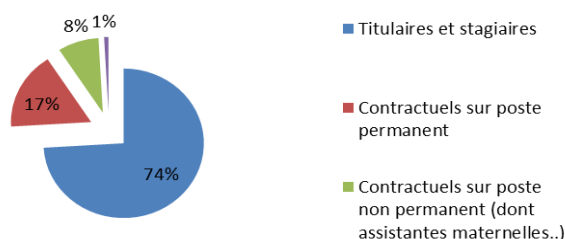
Les efforts de gestion sur enveloppes de vacances, des heures supplémentaires, des recrutements, entamés quelques années plus tôt, ont été maintenus en 2020.



En 2020, les effectifs sont relativement stables par rapport à l'année 2019. Une légère baisse du nombre de titulaires est à noter contre une hausse des postes de contractuels. Cela s'explique par le départ d'agents en retraite remplacés par des personnes plus jeunes qui n'ont pas encore obtenu le concours d'entrée dans la fonction publique.

	Effectif	ETP	
Titulaires et stagiaires	1042	1021	74,0%
Contractuels sur poste permanent	241	232	16,8%
Contractuels sur poste non permanent (dont assistantes maternelles..)	406	114	8,3%
Autres emplois d'insertion et apprentis	16	12	0,9%
Total	1705	1379	100%

Répartition des effectifs 2020



⇒ L'évolution du temps de travail du personnel permanent

En 2020, les effectifs sont relativement stables par rapport à l'année 2019. En 2020 les emplois à temps complet représentent 88,4% des effectifs permanents, les femmes étant très majoritairement représentées. Seulement 7 hommes occupent un poste à temps partiel. Les emplois à temps non complet restent exclusivement occupés par des femmes.

Répartition des temps	Effectifs permanents		
	Hommes	Femmes	Total
Temps complet	401	736	1137
Temps non complet	1	43	44
Temps partiel (dont thérapeutique)	7	98	105
Total	409	877	1286

Selon les situations individuelles des agents, de leurs sollicitations et en fonction des impératifs de qualité et de maintien du service public, une étude au cas par cas a été réalisée pour chaque agent demandeur. Toute demande de temps partiel en 2020 a pu ainsi être accordée.

⇒ L'évolution des dépenses du personnel est impactée par des mesures exogènes et endogènes.

Pour 2021, les perspectives sont les suivantes.

Les mesures exogènes :

- L'Effet GVT (Glissement- Vieillesse-Technicité) constitue l'augmentation automatique des salaires et des charges du fait de l'ancienneté et de la prise d'échelons, réglementée par le statut de la fonction publique. Cela représente pour 2021 une augmentation de 1,4%,
- L'augmentation du SMIC horaire : pour mémoire, il a été de +1% (de 10,15€/h à 10,25€/h) au 1^{er} janvier 2020
- L'indemnité différentielle due à l'augmentation du SMIC. En 2020, son impact de a été de 11 460€,
- Heures supplémentaires pour organiser les Elections : en 2021, il s'agit des élections régionales et départementales : coût estimé à 80k€
- Rachat de périodes de validation des services pour les agents non titulaires : l'impact 2021 est estimé à 137k€

Les mesures endogènes :

- Accompagnant désormais le régime indemnitaire, le CIA (Complément indemnitaire annuel). Le volume envisagé pour 2021 est de 200k€
- Les mouvements du personnel (différence entre les départs et les remplacements) Sont prévus 26 départs en retraites et un taux de remplacement de 25%. L'enveloppe prévisionnelle est un gain de 620k€.
- Créations de postes : environ 20 recrutements sont envisagés (pour 1,4M€) afin d'accompagner le projet de réorganisation interne (dont le remplacement de certains départs, qui avait été laissé en attente).

Ce sont l'ensemble de nos actions et le choix de nos moyens qui sont réinterrogés afin de s'adapter aux évolutions. Le temps s'est accéléré ces derniers mois. Nous devons répondre de manière optimisée aux attentes légitimes des habitants. Cette réflexion se traduira à travers les propositions budgétaires.

3 grands enjeux ciblent l'organisation des actions à mener.

S'agissant des enjeux de développement durable, de transition écologique et solidaire, une démarche de co-construction a été engagée. Il s'agit de définir une véritable stratégie à l'échelle de la collectivité et du territoire qui doit se traduire par un changement profond culturel et de pratiques, et par la mise en œuvre d'actions concrètes, tant au sein de notre administration que dans la relation à la population. A cet égard, la présentation du rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable accompagne, comme chaque année le débat budgétaire. Il traduit à la fois les avancées réalisées au cours des mois passés et la force du projet porté par l'équipe municipale.

L'accélération de la transformation numérique a été forte en 2020, du fait de la crise sanitaire, qui a distendu les liens au sein de la société et dans la relation aux habitants. Que ce soit dans nos relations aux anciens ou aux plus jeunes, la Ville est attendue, dans le cadre d'un rôle central, afin d'adapter au mieux notre service public à ces mutations profondes.

Enfin, concernant les actions portées au titre de la co-construction avec les habitants, il s'agit, tant de poursuivre les plans d'actions relatifs à la laïcité, l'égalité femme-homme et la lutte contre les discriminations, que d'inscrire nos démarches structurantes pour le territoire en associant les habitants à la définition et mise en œuvre des services publics. Ces démarches concernent tant la réalisation de grands équipements (pour exemple la construction d'un Centre social Place Jules Vallès aux Pyramides), que la simplification de la relation à l'usager (tel le projet de guichet famille, mis en œuvre pour la rentrée de septembre 2021).

Le dispositif contractuel

La crise sanitaire a conduit l'Etat à ne pas considérer les évolutions de l'année 2020 dans l'encadrement contractuel des collectivités. La définition d'un nouveau pacte financier Etat / collectivité sera orienté vers la relance et la résilience. Les bases sembleraient, selon notre partenaire Ressources Consultants :

- Avant la crise, dans son rapport de 2019, la Cour des Comptes appelait à la signature d'une nouvelle génération de contrats triennaux (2022-2024) d'encadrement des dépenses de fonctionnement avec quelques propositions d'améliorations par rapport aux « Contrats Cahors » (extension du périmètre des dépenses aux budgets annexes / amélioration des retraitements,...).

- Après la crise, dans son rapport de 2020, la Cour des Comptes adapte ses préconisations : « l'investissement public peut jouer un rôle important dans l'élaboration d'une nouvelle stratégie de finances publiques. »

Pour la Cour des Comptes, cette orientation en vue d'une recomposition des dépenses publiques en faveur de l'investissement suppose que soient respectées **deux conditions** fortes :

- un **effort encore accru de maîtrise des autres dépenses publiques** ;
- un **renforcement du cadre d'évaluation des investissements** publics, afin que les décisions de choix de projets soient davantage éclairées par la considération de leur rentabilité socio-économique.

En résumé, de futurs contrats avec :

- Encadrement strict des dépenses de fonctionnement pour booster l'autofinancement,**
- et investir plus et mieux.**

Le budget annexe des parkings

Pour ce qui concerne le budget annexe des parkings, la projection des coûts et recettes de fonctionnement 2021 s'établit à quasi équivalence aux années antérieures.

En effet, les travaux prévus en 2020 n'ont été lancés qu'en fin d'année, compte tenu des conditions sanitaires, qui devaient induire un impact sur les coûts de fonctionnement et sur les ressources attendues.

Des travaux seront donc réalisés en 2021 :

- sur les modes d'accès au parking Préfecture
- pour le réaménagement du parking de l'hôtel de ville (mise à jour des logiciels et changement des caisses)
- et enfin la recentralisation du parking Senghor.

Les investissements, lancés en 2020, se poursuivent en 2021, financés par l'épargne.

La réalisation des investissements est soumise à une réflexion plus globale sur la gestion des parkings et l'avenir de l'exercice de cette compétence, notamment afin d'améliorer l'équilibre budgétaire de ce budget.

Les dotations d'Etat

SYNTHESE									
Evolution la DGF 2018-2023									
	2018*	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne 2018/2024	Evolution totale 2018/2024
Dotations forfaitaire	8 746 758	9 309 746	9 309 746	9 309 746	8 680 561	8 487 536	8 272 092	-0,93%	-474 666
Dotations de péréquation	15 055 219	18 598 995	19 389 194	19 740 890	20 056 378	20 439 143	20 818 945	5,6%	5 763 726
dont DSU	10 101 602	13 413 950	14 003 122	14 515 177	15 016 298	15 548 203	16 076 349	8,1%	5 974 748
dont DNP	27 759	33 311	29 980	27 759	0	0	0	-100,0%	-27 759
dont FSRIF	4 925 859	5 151 734	5 356 092	5 197 953	5 040 079	4 890 940	4 742 596	-0,6%	-183 263
= DGF totale	23 801 977	27 908 741	28 698 940	29 050 636	28 736 938	28 926 679	29 091 037	3,4%	5 289 059
Ev ² DGF en €		4 106 763	790 199	351 696	-313 698	189 741	164 358		
Ev ² DGF en %		17,3%	2,8%	1,2%	-1,1%	0,7%	0,6%		

* en 2018, il s'agit de la somme des dotations perçues par les communes d'Evry et de Courcouronnes

LA DGF (DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT) : le mécanisme de garantie issu de la création de la Commune nouvelle se poursuit en 2021 pour la troisième et dernière année. La DGF forfaitaire est donc maintenue à son niveau de 2020 (et 2019). La D.G.F. sortira de ce mécanisme de garantie dès 2022, avec une perte d'environ 300 000 € dès la première année, puis 150 à 200 000 € annuels ensuite. Cette perte sera compensée par le dynamisme de la DSU.

LA DSU : le dynamisme de cette dotation n'est pas remis en cause. La loi de finances pour 2021 confirme la possibilité d'une évolution positive naturelle de cette dotation. Le recalcul de la DSU lors de la création a permis de re-baser le territoire à un niveau avantageux, qu'Evry-Courcouronnes ne devrait pas quitter. Le dynamisme devrait se stabiliser à environ +0,5 M€ par an. Son niveau estimé pour 2021 est de 14 515 326 €, à confirmer bien entendu lors de la notification qui interviendra d'ici quelques semaines.

LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP) : variable d'ajustement des systèmes de péréquation nationaux, elle n'est toutefois pas impactée brutalement par les dispositifs prévus par la loi de finances pour 2021. Une légère baisse est envisagée (seulement) pour cette recette notifiée à 29 980 € en 2020. Toutefois, notre commune ne sera vraisemblablement plus éligible en 2022.

LE FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE. Une disparition programmée, mais l'Etat n'a pas fait le choix d'amoindrir brutalement cette ressource en 2021. La baisse se poursuit donc, de façon mesurée. Après une notification de 237 919,12 € en 2020, sont estimés 235 000 € en 2021.

FSRIF (FONDS DE SOLIDARITE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE) : l'hypothèse serait une poursuite de la hausse compte tenu d'un impact 2022 / 2023 (pas avant) des réformes fiscales sur les potentiels financiers et fiscaux.

La fiscalité

A bases constantes et taux constant, la fiscalité connaît en 2021 un ensemble de réformes profondes.


Du point de vue des contribuables :

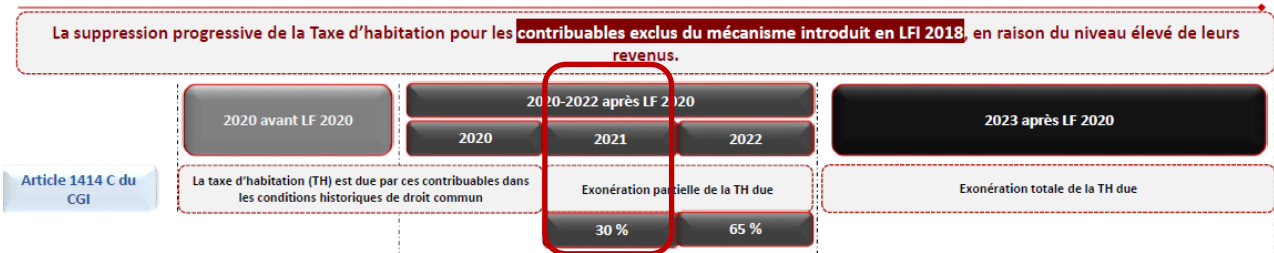
- Peu d'impact pour les contribuables qui ont bénéficié de l'exonération du fait de leurs faibles revenus
- Pour les autres contribuables :
 - o un tiers supplémentaire en sera exonéré => soit un total de 86% d'exonérations environ
 - o les deux tiers restants la payent (sur taux communal 2020), taxe désormais perçue pour l'Etat

Du point de vue de la Ville :

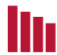
- Le produit de la taxe d'habitation n'est plus versé ni sa compensation
- Sera perçue la taxe foncière sur les propriétés bâties, préalablement perçue par le Département

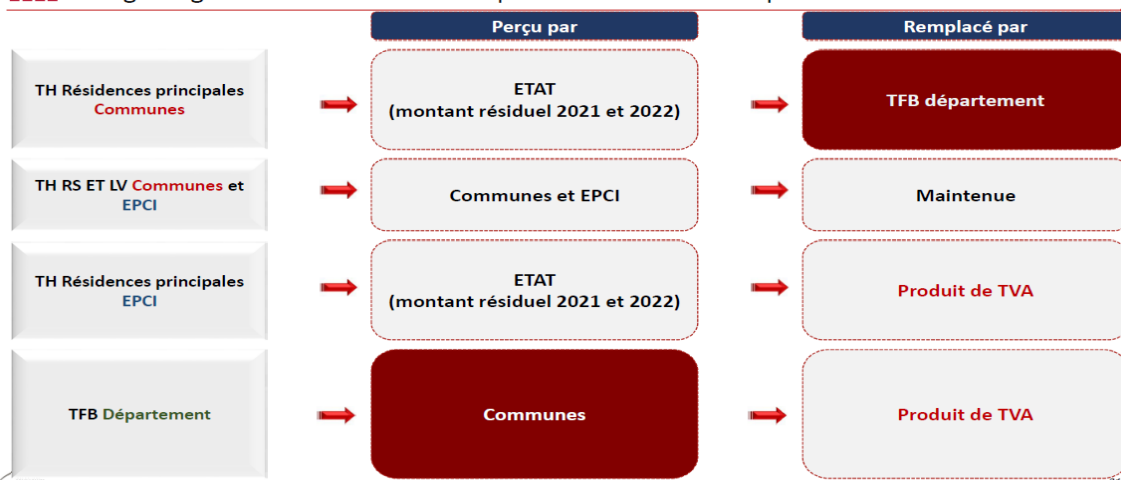
Le point de vue du contribuable :

 Une suppression de la TH (résidences principales) pour « 80 % » de la population introduite en LF 2018 et élargie à tous les contribuables à l'horizon 2023 par l'article 16 de la LF 2020



Le point de vue des collectivités :

 Le big-bang fiscal de 2021 : la recomposition nationale des produits fiscaux



Le coefficient de revalorisation des bases décidé par l'Etat est finalement de +0,2% pour l'année 2021.

Plus précisément, l'impact est le suivant :

1. **le transfert du foncier bâti départemental à la Ville est neutre (en compensation de la perte de produit taxe d'habitation) :**
 - o Le Département a exonéré de plus nombreuses bases que la Ville. Les bases nettes départementales étant inférieures aux bases communales, un « re-basage » sera réalisé : les

bases nettes à notifier seront donc inférieures aux bases communales et les exonérations communales seraient élargies à l'ensemble.

- Le taux communal de 23,57% passera à 39,94%. Il s'agit du cumul du taux communal avec le taux départemental : taux moyen pondéré calculé sur l'année 2020. Le taux conduit à un produit fiscal qui sera perçu comme tel (chapitre 73).
- Une interrogation demeure sur la perception de la compensation fiscale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Celle pourrait n'être transférée qu'à compter de 2022, alors que le calcul de la neutralité du transfert la prend en compte. Elle s'établit à environ 370 000 €.

2. La perte de la taxe d'habitation (hors taxe sur les résidences secondaires), désormais perçue pour l'Etat

- Un coefficient correcteur est calculé car le volume de taxe d'habitation perdu est différent du volume de taxe foncière transféré depuis le Département.
- la compensation fiscale de la taxe d'habitation n'est plus perçue (1 375 560 € chapitre 74)

La taxe d'habitation demeurant en 2021 est limitée aux résidences secondaires (bases nettes prévisionnelles de 3 023 662 € (avec revalorisation des bases). Le produit 2020 était de 99 325 € en 2020.

3. Les compensations fiscales évolueront fortement en raison de la réforme :

- Foncier bâti et non bâti : l'estimation porte sur une légère hausse. 521 415 € avaient été notifiés pour 2020. L'estimation porte sur 527 010 € pour 2021.
- Taxe d'habitation : la réforme supprime cette ressource pour les communes. L'augmentation du produit fiscal (73111) est directement liée au transfert du panier de ressources, dont la suppression de la compensation de TH (74835) fait partie.

La fiscalité constitue une ressource majeure de la collectivité. La réflexion est en cours sur une évolution fiscale qui permettrait à notre Ville de relever les défis d'un programme ambitieux d'investissement.

Les ressources d'investissement

LE F.C.T.V.A. Depuis la création de la Commune Nouvelle, cette ressource est perçue sur l'année même de réalisation des dépenses considérée. En raison du délai de stabilisation du compte administratif, il a été choisi de réaliser sur l'exercice le 4^e trimestre de l'année précédente, cumulé aux trois premiers trimestres de l'année en cours.

Le produit est estimé à 5,5 M€.

- Le 4^e trimestre 2020 est estimé à un produit de 1,557 M€
- Les 3 premiers trimestres 2021 sont attendus à hauteur du solde, soit un volume de mandatemments éligibles en 2020 (3 premiers trimestres) à hauteur de 24 023 762,50 €

L'EMPRUNT Le volume annuel prévu dans le cadre de la prospective pluriannuelle envisagée fin 2019 était d'environ 15 M€ annuels. En raison de la mobilisation réelle (9M€), inférieure, pour l'année 2020 compte tenu de l'effet notamment de la crise sanitaire sur l'avancement de certains chantiers, il est proposé de porter ce volume à un niveau supérieur à celui préalablement envisagé Le volume d'emprunt était calculé comme la résultante d'un volume d'investissements réalisés (mandatés), avec hypothèses d'évolution fiscale et de ressources propres. Les hypothèses sont revisitées en raison de l'évolution de la crise sanitaire.

La dette

La gestion de la dette a été peu active en 2020 : pas de démarche de renégociation ni de remboursement anticipé. La réalisation des investissements de la Ville s'est ralentie en début d'année 2020, en raison du

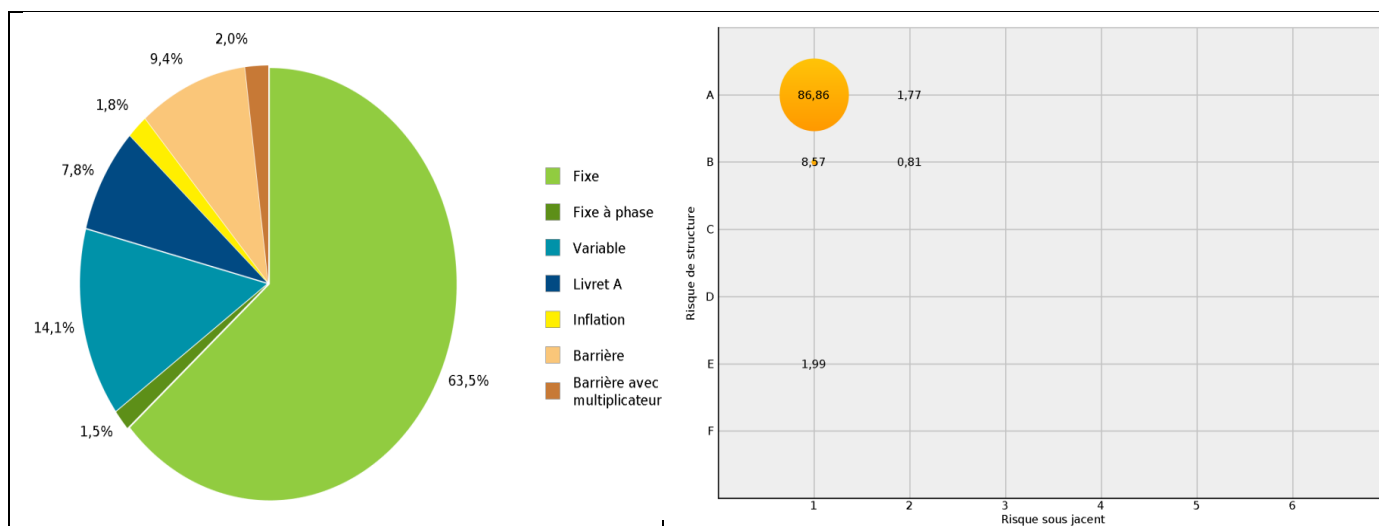
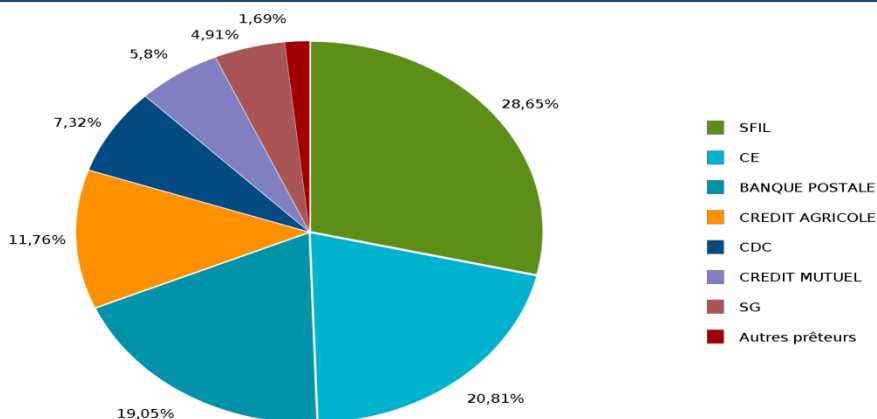
confinement, qui touche bien entendu une partie des entreprises intervenant sur nos chantiers. En conséquence la facturation des entreprises s'est ralentie, ce qui a allégé la trésorerie.

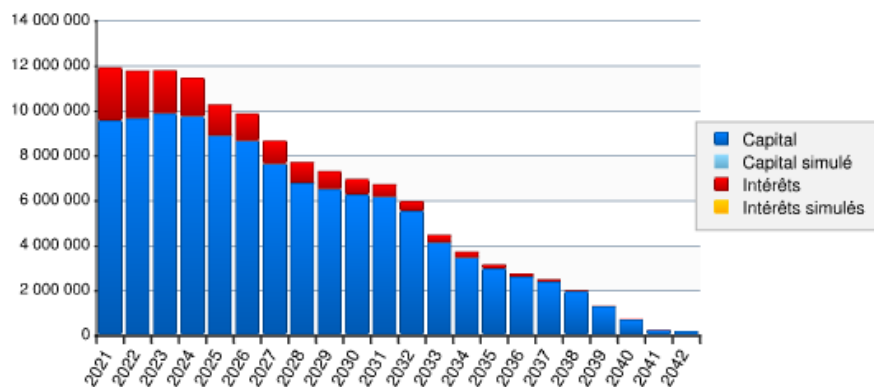
La campagne d'emprunts a été menée en fin de premier confinement, permettant de contractualiser avec deux organismes bancaires, laissant, pour le solde, la possibilité de présenter quelques dossiers du programme pluriannuel de financement. Les taux fixes particulièrement attractifs, sont toujours inférieurs à 1%. La Ville a donc retenu ceux-ci qui, seuls, permettent de garantir une dette de faible coût à long terme. Le versement des fonds est intervenu pour les deux tiers en fin d'été, laissant le solde en report pour 2021.

La campagne d'emprunts a été lancée en 2020 sur le montant total de 15 millions d'euros. Le remboursement du capital en 2020 a été réalisé à hauteur d'un peu plus de 9 M€. Le versement des fonds est intervenu à hauteur de 9 M€. L'endettement de l'année a donc été maintenu à son niveau initial, mais son coût s'est réduit, avec un taux moyen baissé de 2,39% à 2,19% désormais.

Hors emprunts fléchés à taux zéro, contractés auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ou l'Agence de l'Eau) pour un volume de remboursement annuel de 293 000 €, la structure de la dette est désormais la suivante :

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
110 693 769.05 €	2,19 %	13 ans et 2 mois	6 ans et 11 mois	88





En conclusion

Les temps sont incertains, mais notre collectivité saura relever les défis qui s’offrent à nous, s’appuyer sur les contraintes budgétaires pour réaliser les efforts nécessaires à la mise en œuvre du programme à venir.

Les priorités se dessinent. Et la collectivité - unique et unie que nous formons - doit revoir ses processus de fonctionnement, avancer avec agilité et pragmatisme pour dessiner un avenir différent pour notre Territoire et ses habitants.

Il s’agit d’accompagner notre Ville dans ses transformations, attendues, impératives, répondant aux attentes de ses habitants.